

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du jeudi 9 Septembre 2021 de 18h30 à 19h30

Date de convocation : 2 septembre 2021

PRÉSENTS : Mmes ARRADA, MONTEIL, LARUELLE, BAGA, M. REVOL, MAUCLERE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme BELLOT-GURLET à M REVOL et M VALVERDE à Mme ARRADA

INVITES :

Secrétaire de séance : M Patricia Baga

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical du 01/07/2021
2. Délibération n° 911 : Attribution Indemnité de régisseur
3. Délibération n° 912 : Modification régie d'avance
4. Délibération n° 913 : Modification régie Multi Accueil
5. Délibération n° 914 : Autorisation à ester en Justice
6. Questions Diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Délibération n°911 : Attribution indemnité des régisseurs

Présentation de la délibération par la présidente. Cette dernière est adoptée par le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Délibération n° 912 : Modification régie d'avance

Présentation de la délibération par la présidente. Il est proposé que soit ajouté une dépense éventuelle qui concerne les frais médicaux et pharmaceutiques. Effectivement, lors d'un séjour, il peut arriver que les professionnels doivent avancer des frais médicaux pour le public. Ensuite le centre est remboursé par la famille.

Cette délibération avec la modification ci-dessus est adoptée par le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Délibération n° 913 : Modification régie Multi Accueil

Présentation de la délibération par la présidente. Il est posé la question d'utiliser Paypal pour les usagers comme moyen de paiement. Paypal est un mode de paiement pour des achats entre une entreprise ou un particulier vis-à-vis d'un particulier. Principalement, il est utilisé pour l'achat d'un bien, d'un produit. Or le centre ne produit que des services. La contrepartie financière paie cette dernière. Un reçu informatique est délivré à l'usagers suite au paiement. Cette procédure n'est pas prise en charge par Paypal. De plus cet organisme prend une commission financière pour chaque acte passé sous sa tutelle.

Enfin, la DGFIP a mis en place pour les collectivités un outil de paiement en ligne : Payfip¹. Ce dernier est sécurisé et à réception de facture, l'usager peut régler quand il veut.

Cette délibération est adoptée par le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

5. Délibération n° 914 : Autorisation à ester en Justice

Présentation de la délibération par la présidente. Il y a contextualisation de la situation avec la présentation des faits et informations à disposition. Un débat a lieu afin de connaître les risques éventuels pour la structure.

Le centre est déjà mis au tribunal. La nécessité d'être représenté par un avocat est incontournable. Un échange a lieu afin de savoir si une négociation peut être envisagée.

Cette délibération est adoptée par le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

6. Questions diverses

Séquence Informations :

- Des partenariats : Accueil d'une association « Les Jumeaux et plus » en novembre 2021 après mise en place d'une convention de MAD, rencontre avec la Mission Locale de Grésivaudan-Alpes Métropole pour envisager les passerelles à construire.
- Proposition de dates pour rencontrer élues de Laval, Villard-Bonnot, Froges et Champ-Prés-Frogés pour réfléchir à une politique petite enfance partagée. Les dates sont le 27, 29 septembre et 4, 6 octobre.
- Discussion sur les commissions : à ce jour les commissions Famille/Activités et ressources internes se sont réunies. La commission Culture ne s'est pas réunie. Le constat de transversalité dans les commissions Famille/Activités et Culture amène la proposition de réunir ces deux groupes. D'autant plus que pour les élus cela peut s'avérer plus simple pour se rendre disponible.

¹ <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/tpa.web?templatename=messageinformation&code=004>

- Il a été proposé d'établir un calendrier des CS. Même si cela présente des avantages, il faut accepter la mise en place de nouveaux CS en réactivité à l'actualité du SICSOC. Les dates retenues sont : 14/10 ; 18/11 ; 16/12.

Aucune autre question n'est ajoutée à l'ordre du jour, Mme la Présidente clôt la séance.